



Formulaire d'inscription pour les étudiants de la Faculté des HEC et hors UNIL

Données personnelles de l'étudiant

Titre : <input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom :	Prénom :
Adresse postale complète (en Suisse) :	
N° de téléphone / Portable :	Année académique :
E-mail :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Pays de naissance :
Langue maternelle :	N° d'immatriculation (de votre Université) :
Université ou école de provenance :	
Faculté de provenance :	

Données de l'enseignement

L'enseignement est donné durant le semestre de :	<input type="checkbox"/> Automne 20	<input type="checkbox"/> Printemps 20
L'évaluation se fera durant la session d'examen de :	<input type="checkbox"/> Hiver 20	<input type="checkbox"/> Eté 20
Intitulés exacts des enseignements :		
.....		
.....		
Nom de(s) l'enseignant(s) :		

Date : **Signature :**

A joindre à ce document une attestation d'immatriculation de votre Université d'origine ou une photocopie de votre carte d'étudiant valide pour le semestre en cours

Ce document est à remettre (sauf pour les enseignements du MA en études du tourisme) :

- soit en le déposant dans la boîte aux lettres (Géopolis, niveau 4);
- soit en l'envoyant par courriel à gse.acad@unil.ch;
- soit en l'envoyant à l'adresse postale mentionnée en en-tête;
- soit au secrétariat, Bâtiment Géopolis, bureau 4606.

Pour les enseignements du MA en études du tourisme, ce document est à remettre au secrétariat du master en études du tourisme, Case postale 4176, 1950 Sion 4 ou par mail à christine.eden@unil.ch.

Le formulaire est à transmettre durant les périodes d'inscriptions suivantes :

Inscriptions aux enseignements du semestre d'automne 2019 : du 17 septembre au 13 octobre 2019
 Inscriptions tardives* aux enseignements du semestre d'automne 2019 : du 14 au 27 octobre 2019
 Inscriptions aux enseignements du semestre de printemps 2020 : du 17 février au 15 mars 2020
 Inscriptions tardives* aux enseignements du semestre de printemps 2020 : du 16 au 20 mars 2020

* Inscriptions tardives moyennant le versement d'une taxe de CHF 200.-, à payer en espèces

